

## 3<sup>ème</sup> Conseil de Promotion des Inspecteurs Stagiaires du 14 juin 2022

Nous nous sommes retrouvés pour le 3<sup>ème</sup> et dernier conseil de la promotion des IFiP stagiaires 2021-2022 au sein de l'établissement de Noisiel.

Après lecture de notre déclaration liminaire que vous pouvez retrouver ici <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/dl-3<sup>ème</sup>-conseil-de-promo-inspecteurs-stagiaires>, Monsieur RAMIR, directeur de la formation initiale, Madame CARTIER directrice de l'établissement de Noisiel et Madame MECHAIN adjointe au directeur de l'établissement de Clermont-Ferrand ont apporté des premiers éléments de réponse à nos interventions.

- Concernant les évaluations des compétences (EC) du bloc perçues comme trop exigeantes par les stagiaires au vu du temps imparti, Monsieur RAMIR, estime que nous sortons de 2 ans en période COVID avec un niveau d'exigence moindre. Suite à cela, ayant repris en présentiel les exigences sont revues à la hausse. Ce niveau d'exigence est assumé par les chefs d'établissement. L'ENFiP veut faire évoluer les EC vers un contrôle plus continu surtout sur le socle. Concernant, la lourdeur des contenus de cours, « nous y travaillons pour les *scolarités futures...* » afin de tendre vers davantage de TTA, de cours de soutien et de cours en autonomie.

**Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES**, les cours en autonomie ne sont pas une solution à la lourdeur des cours. Les stagiaires se retrouvent d'autant plus isolés face à la complexité de la notion abordée.

- Concernant les évaluations formatives du bloc, elles n'auront plus lieu l'année prochaine... Pour la correction des EC sommatives, les sujets seront redonnés aux collègues avant la correction. Il y a eu une lacune cette année.
- Concernant les UC non validées, durant les commissions d'arbitrage les équipes de l'ENFiP ont abordé le sujet et certaines copies étaient vraiment d'un niveau insuffisant, selon elles. Certains stagiaires ont fait des calculs en priorisant les UC, selon l'ENFiP.

Monsieur RAMIR affirme que le niveau d'exigence n'était pas si élevé et que il y a souvent un lien entre comment s'est déroulé la formation théorique et comment se déroule le stage pratique du stagiaire...

Concernant les sujets, les enseignants testent les EC avant. Pour eux, le problème vient du fait que le stagiaire a accès à toute la documentation. Il passe trop de temps à consulter celle-ci et donc perd du temps pour son évaluation.

**La CGT FINANCES PUBLIQUES** demande à ce que le temps de consultation de la documentation soit pris en compte dans la durée des évaluations ou que les épreuves soient moins denses.

- Concernant la DDFIP 93 -direction où les règles de gestion des stagiaires sont ignorées- Monsieur RAMIR explique que « le contrat est bouleversé », car nous sommes dans un monde en mouvement (restructuration, postes à profil, etc.). Il arrive que le poste devienne vacants à cause du départ d'un agent en poste à profil. L'ENFiP n'a que peu de marge de manœuvre et échange sur ce sujet avec les directions locales qui ne joue pas le jeu. Mais il peut aussi y avoir des ajustements au 1<sup>er</sup> septembre et là l'ENFiP n'a plus la main.
- Concernant notre inquiétude face à la suppression des instances paritaires pour le mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation des stagiaires, Monsieur RAMIR souligne qu'il n'est pas compétent pour nous répondre. Mais il rappelle que nous avons bien une CAPN en fin de cycle pour la situation des stagiaires non titularisables... Est-ce de bon ton de s'enorgueillir que la défense des stagiaires en commission paritaire arrive en toute fin de parcours quand plus aucune variable d'ajustement n'est vraiment possible ?
- Concernant l'évaluation soumise au stagiaire lors de la prise de poste du 16 mai dernier, elle arrive tôt, car l'ENFiP veut identifier très vite pour qui cela se passe mal. En ce qui concerne la grille d'évaluation de la formation sur 5 niveaux, le « *assez satisfaisant* » restera satisfaisant pour l'ENFiP. La CGT FINANCES PUBLIQUES vous invite donc à ne plus utiliser cette réponse et de lui privilégier le « *satisfaisant* » ou le « *insuffisant* » pour apporter une réponse plus tranchée.

L'ENFiP nous informe qu'il y aura aussi une évaluation à chaud en fin de formation pratique probatoire.

L'administration rappelle que le professeur référent est joignable tout au long de la Formation Pratique Probatoire et son rôle n'est pas de faire de la délation auprès de votre chef de service. La CGT FINANCES PUBLIQUES souligne le manque de suivi stagiaires par les référents ENFiP.

- Concernant le niveau d'exigence plus ou moins élevé des chefs de service, l'ENFiP a souvent des échanges avec les chefs de service locaux ; notamment lors du rapport intermédiaire ou final. L'ENFiP veut savoir si le stagiaire applique correctement les compétences acquises à l'école et ce avec un comportement adapté à ses futures fonctions. Elle cherche aussi à vérifier que sa capacité à évoluer et à apprendre sont probantes (curiosité, motivation etc.). Monsieur Ramir rappelle que l'UC « gestes métier » est souvent cohérente avec comment le stagiaire s'est comporté en établissement.

En ce qui concerne, les stagiaires sans tuteurs (5% lors de l'enquête d'installation). L'ENFiP a pris contact avec leur chef de poste pour palier les lacunes. Ce qui compte pour l'ENFiP c'est que le stagiaire soit accompagné et non laissé à lui-même.

- Concernant l'UC comportement, 44 stagiaires IFIP ne l'ont pas obtenu. Pour le moment, l'ENFiP a reçu 12 rapports intermédiaires. Il ne s'agit pas forcément de personnes n'ayant pas validé leur formation théorique. Si vous êtes dans cette situation et que ce n'est pas déjà fait, contactez sans attendre vos référents et élus de la CGT FINANCES PUBLIQUES. Nous réitérons notre opposition au caractère probatoire du stage pratique.

**L'ENFiP insiste :** les stagiaires qui n'ont pas validé leur scolarité et qui réussissent bien leur formation pratique probatoire ne seront pas titularisés pour autant en septembre. Cependant, cela pourra jouer en leur faveur pour valider un redoublement. **Si vous êtes dans cette situation rapprochez-vous au plus vite de vos élus CGT FINANCES PUBLIQUES.**

Il est important de rappeler qu'il y a une différence entre les externes et les internes sur ce sujet. En effet, en cas de non-acceptation du redoublement, l'interne réintégrera son corps d'origine alors que l'externe non... C'est une décision très importante pour la carrière de l'agent.

- Concernant le non-respect des 35h, Monsieur RAMIR insiste sur le fait que le stagiaire doit s'inscrire dans la démarche du service et trouver le juste équilibre. **Selon la CGT FINANCES PUBLIQUES** il est primordial de rappeler les règles de gestion aux chefs de services qui ne respecteraient pas les horaires des stagiaires.
- Concernant nos plaintes sur le fait de devoir assumer les frais de mission pour le retour à l'ENFiP durant « les Estivales », Monsieur RAMIR reste bref, « ils sont à votre charge, un point c'est tout ! Cela a déjà été tranché l'année dernière. »

Si un stagiaire est toujours vulnérable au sens du décret, il peut bénéficier du distanciel pour les Estivales. L'ENFiP s'organise pour

que les intervenants soient en présentiel. Ces « Estivales » seront planifiés plus en avance, voir dès le début de l'année dans le calendrier. Ils informeront plus clairement sur les règles à suivre pour les délais de route.

- Concernant l'ATSCAF à Clermont-Ferrand, bonnes nouvelles ! Une fiche de poste pour un permanent B ou C est en cours et l'ENFiP recruterait également un apprenti sur cette mission. De plus, Yanis aussi est maintenu sur son poste. L'établissement de Clermont-Ferrand comprend le besoin des stagiaires concernant les activités que peut proposer l'ATSCAF et va fournir les efforts nécessaires pour que les activités reprennent.

A la rentrée, il y aura bien des casiers à Clermont-Ferrand mise à disposition des stagiaires. Malheureusement, il n'y aura pas de casiers pour les agents en cours de formation actuellement.

- Concernant les accès à la documentation des autres blocs que celui suivi par le stagiaire, l'ENFiP satisfait à toutes les demandes par courriel. La mise à disposition des modules de cours à tous pour tout le réseau est une idée intéressante ; l'administration regarde ce qui est envisageable dans le domaine.
- Concernant le départ de fumée à l'ARENFiP, selon le directeur de cette association, l'ARENFiP n'est pas un ERP, il est normal qu'il n'y ait pas d'alarme. **Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES** le fait de ne pas être contraint par une norme n'empêche pas l'ARENFiP de disposer d'un système d'alarme par précaution. Heureusement, l'incident fut maîtrisé mais qu'aurait-il pu se passer si nos collègues du 10ème étage n'avait pas vu la fumée à temps ?
- Concernant le manque de chargés d'enseignement dans certains secteurs, l'ENFiP est à flux tendu.

Monsieur RAMIR s'explique : « *On ne peut pas créer les emplois et recruter en 15 jours encore moins... L'administration est soumise aux décisions du parlement et notre rôle est de faire appliquer la loi. Nous sommes à l'extrême limite de la tension niveau personnel. On fait avec la réalité qui est la nôtre et on souhaiterait une autre réalité mais c'est comme ça.* ». **La CGT FINANCES PUBLIQUES** condamne les suppressions d'emplois y compris à l'ENFiP ! Si nous souhaitons formés correctement les fonctionnaires de demain, il faut les moyens nécessaires dans les écoles.

**La CGT FINANCES PUBLIQUES** dénonce à nouveau un conseil de promotion simplement consultatif. Les lacunes de cette quatrième année de « la scolarité renouée » démontre l'échec de cette réforme. La formation doit être plus longue, avec plus de temps de travail autonome par semaine. Les cours doivent être calibrés en fonction de la complexité (ou non) des matières et dispensés par des chargés d'enseignement suffisamment nombreux tout en respectant leurs conditions de travail.

**De plus, la CGT FINANCES PUBLIQUES réitère son opposition au caractère probatoire du stage pratique.**